



**DIRECTION
DE LA VOIRIE
ET DES INFRASTRUCTURES**

Dossier suivi par :
Patrick MARTINEZ
Tél : 05 61 72 84 30
Fax : 05 61 72 84 31
Réf. à rappeler :
PM / JJ - PORTET / GARONNE -
RD 42 - Parcours cyclable de la
Garonne entre Muret et
Roques / Garonne.
Réf : CAB 2012 / 2842
Réf : CH 2012 / 184

Toulouse, le

12 JUIN 2012

**Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain
5 avenue F. Collignon
31200 TOULOUSE
(A l'attention de M. Julien SAVARY)**

Monsieur,

Par courrier du 27 février 2012, vous souhaitez que le Conseil Général de la Haute-Garonne prenne en compte vos propositions de 2001 et prévoit la réfection du revêtement de la RD 42 entre l'avenue Joffrery, à Muret et l'avenue Vincent Auriol, à Roques-sur-Garonne dans le cadre du parcours cyclable de la Garonne (section entre Muret et Roques/Garonne).


Je tiens tout d'abord à vous indiquer que le Conseil Général de la Haute-Garonne souhaite associer à cette opération les élus mais aussi les partenaires et associations liés à la pratique du vélo, sachant que le tracé n'est pas arrêté au Nord de Muret.

Pour la partie d'itinéraire citée dans votre courrier, je vous informe qu'elle est en grande partie communale (boulevard de Joffrery, chemin de Lagrange, rue des Genêts). Seule l'avenue Vincent Auriol qui longe la Garonne, est départementale (RD 42).

Je vous précise que la réfection de la couche de roulement ne pourra être réalisée qu'en tenant compte de l'environnement urbain, qui nécessite la reprise des profils en travers, bordures, trottoirs, afin d'assurer un écoulement hydraulique satisfaisant des eaux de ruissellement.

Ces prestations correspondent à la définition d'une opération d'urbanisation, en liaison avec la Commune, qui doit en décider la réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pierre IZARD
Président du Conseil Général